

14 865



COMMISSION DES FINANCES

-----

Séance du vendredi -4 mai 1923.

La séance est ouverte à 15 heures, sous la Présidence de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. JEAN MOREL  
BUSSON BILLAULT. LUCIEN HUBERT. RENE RE-  
NOULT. LE GENERAL HIRSCHAUER. LEON PERRIER.  
LE COLONEL STUHL. DAUSSET. LEBRUN. HENRI  
ROY. JEANNENEY. R.G.LEVY. MILAN. DEBIERRE.  
FRANCOIS MARSAL. BERNAND DAVID. RENE BES-  
NARD. BLAIGNAN. SERRE. REYNALD. PASQUET.  
BIENVENU MARTIN. SCHRAMECK.

EXCUSE : M. PAUL DOUMER.

+++++

SUITE DE L'EXAMEN DU BUDGET GENERAL  
DE L'EXERCICE 1 9 2 3 -

La Commission poursuit l'examen du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1923.

SUITE ET FIN DE L'EXAMEN DU BUDGET DU  
MINISTRE DE LA GUERRE -

M. RENE RENOULT, RAPPORTEUR SPECIAL, fait connaître que, d'après les renseignements qu'il a pris en vue de répondre à une question posée à la séance d'hier par

M. LE GENERAL HIRSCHAUER, l'administration militaire ne s'opposerait pas à la suppression des pénitenciers et au transfert dans les prisons civiles des individus détenus dans ces pénitenciers, mais que c'est le Ministère de la Justice qui se montre hostile à la réalisation de la réforme dont il s'agit.

La Commission reprend au chapitre 047 l'examen du budget du Ministère de la Guerre :

CHAPITRE 047 (Primes d'achat et d'entretien aux propriétaires ou constructeurs de véhicules automobiles pouvant satisfaire à des besoins militaires spéciaux ).  
Crédit voté par la Chambre : 2.080.000 Frs. Crédit voté par la Commission, sur la proposition de M. LE RAPporteur SPECIAL : 500.000 Frs.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER signale l'intérêt qu'il y aurait à accorder des primes pour l'achat et l'entretien de camions à moteurs, alimentés par du gaz pauvre, c'est à dire par un comburant non impoté.

M. LE RAPporteur SPECIAL.- Un petit nombre seulement de camions peuvent bénéficier des primes parce qu'un petit nombre seulement satisfont aux exigences de l'administration militaire.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER.- Il en est ainsi parce qu'à l'heure actuelle les camions en usage sont surtout ceux qui proviennent de la liquidation des stocks.

CHAPITRE 048 (Munitions pour l'instruction du tir).  
Crédit voté par la Chambre : 34.859.200 Frs. Crédit proposé par M. LE RAPporteur SPECIAL : 29.500.000 Frs.

M. MILAN.- Que sont devenus les immenses stocks de munitions que nous possédions au moment de l'armistice ? Comment se fait-il qu'après avoir détruit, noyé des quantités importantes de ces munitions, on vienne aujourd'hui nous demander des crédits en vue de se procurer des munitions nouvelles pour l'instruction du tir ?

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Il est certain qu'après l'armistice il y a eu des déperditions considérables de matériel et de munitions. J'ai demandé des renseignements statistiques sur les existants au moment de l'armistice et à l'heure actuelle; je ne les ai pas encore reçus.

M. MILAN.- Il faudrait insister pour les obtenir et les insérer dans votre rapport.

M. LEBRUN.- L'administration nous a communiqué régulièrement des notes sur les existants en 1921 et en 1922, et nous savons que les obus dont on disposait au moment de l'armistice ont été soigneusement rangés; si un certain nombre d'entre eux ont été détruits plutôt que d'être utilisés pour le tir, c'est pour des motifs d'ordre technique.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En ce qui concerne les poudres, si on les a noyées, c'est pour en assurer la conservation. Pour ce qui est du matériel et des obus, on en a envoyé une certaine quantité à nos alliés de l'Europe centrale et orientale et on en a commandé de plus perfectionnés pour nous. Le mécanisme financier des cessions faites à nos alliés reste d'ailleurs encore indéterminé; nous savons seulement que le montant des dites

cessions est inscrit au ~~compte~~ des Etats cessionnaires; mais la fixation des sommes ainsi inscrites est arbitraire. Je me propose de fournir à la Commission des explications plus complètes à ce sujet lorsque nous examinerons les projets de loi relatifs à des avances à divers Etats alliés.

M. MILAN.- Il me semble qu'avant de consentir des cessions de munitions à nos alliés on pourrait bien prélever sur les stocks ce qui est nécessaire pour les tirs d'instruction. Je propose une réduction de 4 millions du crédit du chapitre 048 pour marquer notre volonté qu'il en soit ainsi.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER.- En réalité on se sert toujours pour les tirs d'instruction des munitions les plus anciennes; quant à celles qui sont le plus récemment fabriquées, on les met en magasin. Toute la question est de savoir si nos approvisionnements sont suffisants ou s'il faut accorder des crédits pour les compléter.

M. MILAN.- Il y a eu des gaspillages.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- La réduction de crédit que j'ai proposé à la Commission d'effectuer au chapitre 048 n'aurait pas pour effet de diminuer nos réserves de guerre. Quant à la question de savoir s'il convient ou non de céder des munitions à certains des Etats alliés, elle a un caractère politique et je ne crois pas que nous puissions nous prononcer sur elle

par voie de réduction d'un crédit budgétaire, comme le demande M. MILAN.

M. MILAN.- Dans un récent projet de douzièmes provisoires la Commission a, sur ma proposition, refusé l'ouverture d'un crédit pour des cessions de matériel et de munitions. Le Gouvernement n'a pas protesté?

M. DEBIERRE.- A combien s'élève la quantité d'obus de 75 constituant notre réserve de guerre?

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Elle est inférieure à ce qu'elle devrait être et c'est en partie pour reconstituer complètement notre réserve de guerre que des ~~crédits~~ crédits ont été votés par la Chambre au chapitre 048.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous pourrions, pour donner satisfaction à M. MILAN, réduire ces crédits, sans donner d'ailleurs des motifs d'ordre politique.

M. LEBRUN.- Nous aurons tort si nous opérons une réduction susceptible d'entraîner une diminution de notre réserve de guerre.

M. HENRI ROY.- Je propose de ne voter au chapitre 048 que le crédit de 20 millions qui avait été demandé par le Gouvernement et que la Chambre a porté à 34.859.200 Frs sur l'initiative d'un de ses membres. Le gouvernement, en effet, en faisant sa demande, savait ce dont l'armée avait besoin.

M. RENE BESNARD appuie la proposition de M. HENRI ROY.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Si la Chambre a relevé le crédit qui avait été demandé par le Gouvernement, c'est à la suite de l'émotion qu'elle avait éprouvée en apprenant qu'il avait été touché à notre réserve de guerre . Sans doute il est fâcheux que des cessions ayant pour effet d'entamer cette réserve de guerre aient été consenties à des Etats étrangers ; mais il faut tenir compte de la situation de fait actuelle et voter les crédits nécessaires à la reconstitution de notre réserve de guerre.

La proposition de M. HENRI ROY, mise aux voix, est adoptée par 8 voix contre 5 sur 13 votants.

En conséquence le chapitre 048 est adopté avec un crédit de 20 millions.

CHAPITRE 049 (Etablissements du génie : personnel civil, traitements). Crédit voté par la Chambre : 5.900.000 Frs. Crédit voté par la Commission, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 5.500.000 Frs.

Les autres chapitres sont adoptés avec les crédits votés par la Chambre, à l'exception des chapitres suivants, qui sont modifiés ou qui donnent lieu à observations :

CHAPITRE 051 (Etablissements du génie ; matériel  
Crédit voté par la Chambre : 43.256.000 Frs. Crédit voté par la Commission, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 40.256.000 Frs.

CHAPITRE 054 (Etablissements de l'aéronautique matériel). Crédit voté par la Chambre : 180.417.800 Frs

Crédit proposé par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 144.045.310 Fr.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER explique que le nombre de nos appareils à grandes cellules et à gros moteurs a augmenté et que c'est à raison de cette augmentation que l'administration a dû demander le relèvement des crédits d'entretien. Il ajoute qu'il y a grand intérêt, pour diminuer le nombre encore trop considérable des accidents, à ce que l'entretien des avions ne soit pas négligé. Il fait enfin observer que forcément le peu d'instruction technique de nos mécaniciens actuels entraîne des frais d'entretien plus élevés. Comme conclusion, il demande que le crédit du chapitre 054 soit fixé à 150 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- M. LE MINISTRE DE LA GUERRE, dont j'ai reçu la visite, m'a entretenu de l'effort considérable que fait actuellement l'Allemagne pour développer son aviation ; cet effort est rendu possible par le fait que les commissions de contrôle ne peuvent plus exercer leur activité depuis que nous sommes entrés dans la Ruhr, leurs membres étant, suivant l'expression dont s'est servi M. LE MINISTRE, en quelque sorte prisonniers sur parole. Il y a là pour nous un danger dont se préoccupe le Gouvernement; pour y parer, on nous demandera de voter 50 millions de crédits nouveaux destinés à renforcer notre aviation. Cependant en votant au chapitre 054 le crédit proposé par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, j'estime que la Commission n'ira pas à l'encontre des desseins du Gouvernement.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Les explications fournies par M. LE GENERAL HIRSCHAUER m'amènent à penser que nous

pourrions voter au chapitre 054 le crédit de 150 millions demandé par notre collègue.

Le crédit de 150 millions demandé par M. LE GENERAL HIRSCHAUER est repoussé par 8 voix contre 8 sur 16 votants.

En conséquence le chapitre 054 est adopté avec le crédit de 144.045.310 Frs primitivement proposé par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

CHAPITRE 054<sup>bis</sup> (Service météorologique de l'armée ).  
Crédit voté par la Chambre : 1.293.700 Frs. Crédit voté par la Commission, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 800.000 Frs.

CHAPITRE 055 (Remonte et recensement des chevaux). Crédit voté par la Chambre : 28.237.000 Frs. Crédit voté par la Commission sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 23.801.220 Frs.

CHAPITRE 056 (Personnel civil des établissements de l'intendance, des états majors et des corps de troupe : traitements). Crédit voté par la Chambre: 34 millions. Crédit voté par la Commission, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 32 millions.

CHAPITRE 058 (Alimentation de la troupe). Crédit voté par la Chambre : 272.006.450 Frs. Crédit voté par la Commission, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL: 254.737.862 Frs.

CHAPITRE 059 (Fourrages). Crédit voté par la Chambre : 128.690.250 Frs. Crédit voté par la Commission, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 123.277.250 Frs.

CHAPITRE 060 (Chauffage et éclairage). Crédit voté par la Chambre : 19.564.400 Frs. Crédit voté par la Commis-

sion, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL :  
15 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL signale, en s'en étonnant, que le service des poudres prétend se soustraire au contrôle des dépenses engagées en ce qui concerne les dépenses de carburants et ingrédients pour véhicules automobiles et pour avions, et, d'autre part, que le même service, dont le directeur a fait récemment à la tribune du Sénat l'éloge du "carburant national", n'apas encore substitué ce carburant à l'essence dans les moteurs appartenant à l'armée:

CHAPITRE 062 (Carburants et ingrédients pour avions).  
Crédit voté par la Chambre : 21.352.500 Frs. Crédit voté par la Chambre : 21.352.500 Frs. Crédit voté par la Commission, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL :  
20 millions.

CHAPITRE 068 (Habillement et campement). Crédit voté par la Chambre : 76.920.800 Frs. Crédit voté par la Commission, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL:  
71.033.000 Frs.

CHAPITRE 064 (Harnachement et ferrage). Crédit voté par la Chambre : 9.589.000 Frs. Crédit voté par la Commission, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL :  
90Millions.

CHAPITRE 065 (Couchage et ameublement). Crédit voté par la Chambre : 12.910.200 Frs. Crédit voté par la Commission, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL :  
11.980.000 Frs.

M. MILAN demande sil'on sait comment ont été utilisés les stocks existant au moment de l'armistice en matière d'habillement, de campement, de harnachement, de ferrage, de couchage et d'ameublement. M. LE RAPPORTEUR SPECIAL répond que, d'après les remarques faites par le contrôle des dépenses engagées, la gestion des services auxquels ces stocks ont été remis a manqué d'économie.

CHAPITRE 066 (Dépenses diverses). Crédit voté par la Chambre : 2.858.850 Frs. Crédit proposé par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 2.500.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL signale les abus auxquels donne lieu la publication de trop nombreuses revues à caractère technique traitant notamment des questions relatives à l'aéronautique.

M. MILAN dit qu'il conviendrait d'opérer sur le crédit voté par la Chambre au chapitre 066 une réduction plus forte que celle qu'a proposée M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, en vue d'obtenir qu'on n'achète plus d'instruments de musique pour l'armée, puisqu'on dispose du matériel provenant des régiments dissous, matériel qu'on ne remet pas aux sociétés privées, malgré leurs demandes réitérées.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL appuie les observations de M. MILAN ET propose de ne voter le chapitre 065 qu'avec un crédit de 1 million.

Cette proposition est adoptée, malgré les réserves formulées par M. LEBRUN et par M. LE GENERAL HIRSCHAUER

CHAPITRE 067 (Etablissements du service de santé : personnel civil, traitements). Crédit voté par la Chambre 21 millions. Crédit voté par la Commission, sur la propo-

sition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 19 millions.

CHAPITRE 069 (Etablissements du service de santé : matériel). Crédit voté par la Chambre : 60.902.400 Frs. Crédit voté par la Commission, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 58.859.500 Frs.

CHAPITRE 072 (Frais de réception des missions étrangères à Verdun). Crédit voté par la Chambre : 150.000 Frs. Crédit voté par la Commission, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 100.000 Frs.

CHAPITRE 073 Éducation physique avant et après le régiment). Crédit voté par la Chambre : 9.250.000 Frs. Crédit proposé par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 7.750.000 Frs.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER dit qu'il convient de favoriser dans la plus large mesure possible l'oeuvre à la fois militaire et sociale qu'accomplissent les sociétés de préparation militaire.

M. REYNALD insiste dans le même sens, mais en faisant porter ses observations surtout sur l'oeuvre accomplie par les sociétés d'éducation physique, qui est extrêmement importante.

M. LEON PERRIER voudrait que tout ce qui a trait à l'éducation physique ressortît uniquement au Ministère de l'Instruction publique, au lieu de dépendre, comme jusqu'à présent, à la fois de ce Ministère et du Ministère de la guerre; cette dualité, expose M. LEON PERRIER, est préjudiciable à la fois à nos finances et à la bonne organisation de l'éducation physique. Il faudrait que les sociétés d'éducation physique reçussent l'agrément et les

subventions du Ministère de l'Instruction Publique et non de celui de la guerre. Comme conséquence, il conviendrait de transférer au budget du Ministère de l'Instruction publique le crédit inscrit au chapitre 073 du budget du Ministère de la guerre.

M. LEBRUN fait observer que la presque unanimité des sociétés intéressées sont hostiles au transfert au Ministère de l'Instruction publique du service de l'éducation physique. D'ailleurs, tout le monde reconnaît l'utilité qu'il y a à ce que les instituteurs, chargés de l'éducation physique dans les écoles, fassent un stage à l'Ecole de gymnastique de Joinville; or, celle-ci dépend non du Ministère de l'Instruction publique mais du Ministère de la Guerre. Quant aux instructeurs militaires qui donnent aussi l'éducation physique dans les écoles, ils sont naturellement placés sous les ordres du Ministre de la Guerre; tout ce que l'on pouvait demander, c'est qu'ils ne fussent plus appelés dans les écoles qu'après accord formel avec l'inspection académique, or, cette réforme est d'ores et déjà acquise.

M. BLAIGNAN.- Si l'éducation physique ressortissait uniquement au Ministère de l'Instruction publique, comment ferait celui-ci au cas où il manquerait d'instituteurs aptes à donner l'éducation physique ?

M. LEON PERRIER .- Il demanderait des instructeurs militaires au Ministère de la Guerre !

M. BLAIGNAN.- Alors, il n'y aurait rien de changé à l'état de choses actuel.

M. LEON PERRIER.- Il n'y aurait plus dualité de

services compétents. Je demande formellement le transfert du crédit du chapitre 073 au budget du Ministère de l'Instruction Publique.

M. LEBRUN.- Je m'y oppose.

M. REYNALD.- Le transfert demandé par M. LEON PERRIER soulèverait des difficultés d'application. Il y a là des questions que nous ne pouvons trancher par voie budgétaire.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Nous pourrions, tout en laissant le crédit du chapitre 073 au budget du Ministère de la Guerre, inviter le Gouvernement à unifier les services de l'éducation physique.

M. LEON PERRIER.- Cela ne servirait à rien.

Le transfert, demandé par M. LEON PERRIER du crédit du chapitre 073 au budget du Ministère de l'Instruction publique est repoussé par 7 voix contre 6 sur 13 votants:

M. PASQUET propose de ne voter au chapitre 073 qu'un crédit de 6.750.000 Frs, inférieur de 1 million à celui qu'a proposé M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER combat cette proposition tout en déclarant qu'en principe il est d'accord avec M. LEON PERRIER, au sujet du rattachement au Ministère de l'Instruction publique des services de l'éducation physique.

M. LEON PERRIER combat également la proposition de M. PASQUET.

Finalement le chapitre 073 est adopté avec le crédit de 7.750.000 Frs proposé par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, après que celui-ci a annoncé que, dans son rapport, il a l'intention de réclamer l'unification des services de l'éducation physique.

LÈS CHAPITRES SUIVANTS SONT ADOPTÉS avec les crédits proposés par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL :

CHAPITRE 081 (Solde de l'infanterie) : 33.492.720 Frs (au lieu du crédit de 35.200.770 Frs voté par la Chambre)

CHAPITRE 082 (Solde de la cavalerie) : 8.772.990 Frs au lieu du crédit de 9.775.990 Frs);

CHAPITRE 083 (Solde de l'artillerie) ; 3.956.070 Frs au lieu du crédit de 4.256.070 Frs voté par la Chambre);

CHAPITRE 084 (Solde du génie) : 1.630.000 Frs au lieu du crédit de 1.782.150 Frs voté par la Chambre);

CHAPITRE 085 (Solde de l'aéronautique) : 2.300.000 Frs au lieu du crédit de 2.497.750 Frs voté par la Chambre);

CHAPITRE 086 (Solde du train des équipages militaires) : 1.826.790 Frs au lieu du crédit de 1.895.190 Frs voté par la Chambre);

CHAPITRE 087 (Solde des troupes d'administration) : 1.437.250 Frs au lieu du crédit de 1.487.250 Frs voté par la Chambre);

CHAPITRE 088 (Instruction générale de l'armée

et exercices techniques) : 2.400.000 Frs au lieu du crédit de 2.690.000 Frs voté par la Chambre);

CHAPITRE 089 (Frais de déplacements) : 4 millions au lieu du crédit de 4.204.400 Frs voté par la Chambre);

CHAPITRE 090 (Transports) : 7 millions au lieu du crédit de 8.134.200 Frs voté par la Chambre);

CHAPITRE 094 (Etablissements pénitentiaires et sections d'exclus) : 4.300.000 Frs au lieu du crédit de 4.786.810 Frs voté par la Chambre);

CHAPITRE 095 (Etablissements de l'artillerie : personnel civil et matériel) : 8.052.585 Frs au lieu du crédit de 9.527.855 Frs voté par la Chambre). M. LEON PERRIER signale l'exagération des sommes prévues pour l'entretien des voitures automobiles, telles qu'elles figurent dans un tableau qui est publié dans le rapport spécial présenté à la Chambre sur le budget du Ministère de la Guerre. M. LE RAPPORTEUR SPECIAL promet de présenter des observations sur ce point.

CHAPITRE 099 (Etablissements du génie ; personnel civil et matériel ) : 3.768.000 Frs au lieu du crédit de 3.903.900 Frs voté par la Chambre);

CHAPITRE 0101 (Etablissements de l'aéronautique : personnel civil et matériel) : 11 millions au lieu du crédit de 12.550.700 Frs voté par la Chambre);

CHAPITRE 0103 (Remonte et recensement des chevaux) 3.544.400 Frs au lieu du crédit de 3.571.300 Frs voté par la Chambre);

CHAPITRE 0104 (Etablissements de l'intendance et personnel civil, traitements ) : 3.500.000 Frs au lieu du crédit de 4.150.000 Frs voté par la Chambre);

CHAPITRE 0106 (Alimentation de la troupe) : 41.376.525 Frs au lieu du crédit de 42.576.525 Frs voté par la Chambre);

CHAPITRE 0107 (Fourrages) : 18 millions au lieu du crédit de 18.559.030 Frs voté par la Chambre);

CHAPITRE 0108 (Chauffage et éclairage) : 2.451.600 Fr au lieu du crédit de 2.575.000 Frs voté par la Chambre);

CHAPITRE 0109 (Habillement et campement) : 12.300.000 Frs au lieu du crédit de 13.300.000 Frs voté par la Chambre);

CHAPITRE 0110 (Carburants et ingrédients pour véhicules automobiles). Crédit voté par la Chambre : 1.770.000 Frs. Crédit proposé par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 1.500.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de ne voter qu'un crédit de 1.400.000 Frs à titre de blâme pour le non-fonctionnement du contrôle des dépenses engagées sur les dépenses de l'espèce.

La proposition de M. LE RAPPORTEUR GENERAL est adoptée.

LES CHAPITRES suivants sont adoptés avec les crédits proposés par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL :

CHAPITRE 0111 (Carburants et ingrédients pour avions) 1.200.000 Frs au lieu du crédit de 1.350.000 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0112 (Harnachement et ferrage) :  
1.250.000 Frs au lieu du crédit de 1.350.000 Frs voté  
par la Chambre;

CHAPITRE 0113 (Couchage et ameublement) : 2.400.000  
francs au lieu du crédit de 2.580.000 Frs voté par la  
Chambre;

CHAPITRE 0114 (Dépenses diverses) : 240.000 Frs au  
lieu du crédit de 300.000 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0115 (Hôpitaux personnel civil et maté-  
riel) : 8.945.800 Frs au lieu du crédit de 9.330.000 Frs  
voté par la Chambre);

CHAPITRE 0119 (Subvention aux territoires du Sud  
de l'Algérie) : 7.289.900 Frs au lieu du crédit de  
7.826.150 Frs voté par la Chambre;

Un chapitre nouveau numéroté 0120 bis est adopté,  
sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL (Indem-  
nités exceptionnelles de caerté de vie).

Les chapitres suivants sont adoptés, avec les cré-  
dits proposés par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL :

CHAPITRE 0121 (Attribution aux personnels civils de  
l'Etat d'allocations pour charges de famille) : 5.600.000  
francs au lieu du crédit de 5.862.600 Frs voté par la  
Chambre;

CHAPITRE 0122 (Avances remboursables aux fonction-  
naires en instance de pension; application de l'article  
28 de la loi du 31 décembre 1920): 5.000 Frs au lieu du  
crédit de 126.700.Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0128 (Personnel militaire de l'administration centrale) : 500.000 Frs au lieu du crédit de 532.485 Frs voté par la Chambre). M. BIENVENU MARTIN signale en le regrettant, que la "semaine anglaise" est appliquée au Ministère de la guerre comme au Ministère des Pensions. M. LE COLONEL STUHL fait observer qu'au Ministère des Pensions la diminution du nombre des heures de présence due à l'application de la "semaine anglaise" est compensée par une augmentation de ces mêmes heures les jours de la semaine autres que le samedi.

CHAPITRES 0129 (Matériel de l'administration centrale) : 200.000 Frs au lieu du crédit de 217.500 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0133 (Infanterie coloniale) : 75 millions au lieu du crédit de 80.327.340 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0134 (Artillerie coloniale) : 14.688.706 au lieu du crédit de 14.898.593 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0136 (Instruction générale de l'armée et exercices techniques) : 400.000 Frs au lieu du crédit de 494.650 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0137 (Frais de déplacements et transports) : 15 millions au lieu du crédit de 15.858.900 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0138 (Ecoles: justice militaire et recrutement) : 700.000 Frs au lieu du crédit de 850.000 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0139 (Artillerie matériel et munitions) : 8 millions au lieu du crédit de 8.728.100 Frs voté par

la Chambre ;

CHAPITRE 0141 (Remonte) : 900.000 Frs au lieu du crédit de 1.000.100 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0142 (Personnel civil employé dans les états majors, le service de l'intendance, le service de santé et dans les corps de troupes: 2.400.000 Frs au lieu du crédit de 2.793.700 Frs voté par la Chambre;

Un chapitre nouveau numéroté 0142 bis est adopté, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL (Indemnités exceptionnelles de cherté de vie;

Les chapitres suivants sont adoptés, avec les crédits proposés par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL :

CHAPITRE 0143 (Subsistances; chauffage et éclairage 35.820.050 Frs au lieu du crédit de 37.982.650 Frs voté par la Chambre ;

CHAPITRE 0144 (Habillement, campement, couchage et harnachement) : 11.890.000 Frs au lieu du crédit de 13.752.300 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0145 (Hôpitaux) : 6 millions au lieu du crédit de 6.544.100 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0146 (Allocations aux militaires soutiens de famille) : 150.000 Frs au lieu du crédit de 205.900 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0148 (Troupes coloniales en Algérie): 21.500.000 Frs au lieu du crédit de 23.000.700 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0155 (Artillerie) : 53.750.000 Frs au lieu du crédit de 55.750.000 Frs voté par la Chambre ;

CHAPITRE 0157 ( Génie ) : 20.710.000 Frs au lieu du crédit de 21.600.000 Frs voté par la Chambre ;

CHAPITRE 0158 (Aéronautique militaire) : 48 millions au lieu du crédit de 48.900.000 Frs voté par la Chambre ;

CHAPITRE 0159 (Etablissements et matériel de l'intendance militaire) : 10.410.000 Frs au lieu du crédit de 13.310.000 Frs voté par la Chambre ;

CHAPITRE 0160 ( Etablissements du service de santé ) : 3.300.000 Frs au lieu du crédit de 3.800.000 Frs voté par la Chambre).

Sur la proposition de MM. MILAN et PASQUET appuyée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL et acceptée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, le chapitre 0161 bis (Approvisionnement en carburants et ingrédients) est supprimé (Crédit voté par la Chambre : 1 million).

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL expose que les crédits de la 4ème section (Maroc) du budget du Ministère de la Guerre ayant été calculés en corrélation avec les progrès de la pacification du protectorat, pacification qui doit s'achever en 1923, il ne demande à la Commission d'opérer de réductions que sur ceux de ces crédits qui sont afférents à des opérations de gestion.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL dit qu'il est d'accord avec M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, mais qu'il souhaiterait que celui-ci, dans son rapport et à la tribune du Sénat,

posât la question de savoir si les opérations de pacification envisagées par M. le Maréchal Lyautey seront bien achevées au cours de la présente année et si, en conséquence, les crédits demandés par le Gouvernement au titre de la 4ème section du budget du Ministère de la Guerre subiront à partir de 1924 une forte réduction

M. BIENVENU-MARTIN rappelle que M. le Maréchal Lyautey avait, en 1921, exposé à la Commission son plan de pacification et réclamé certains crédits importants pour pouvoir mener rapidement à bien l'exécution de ce plan. Il exprime des doutes sur le point de savoir si cette exécution sera achevée dans le délai annoncé, et il se demande si, dans ces conditions, il y a lieu de voter tous les crédits demandés au titre de la 4ème section du budget du Ministère de la Guerre.

M. LEBRUN.- Il y a eu certainement des mécomptes en 1922 : les opérations n'ont pas abouti à tous les résultats qu'on avait espérés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le chef d'état major du Maréchal Lyautey est venu m'affirmer, au nom de ce dernier, que les dépenses prévues pour la pacification du Maroc ne s'étendraient pas au-delà de la présente année.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Nous saurons à l'automne prochain si les résultats obtenus à la suite des opérations de cette année permettront de ramener à 50.000 hommes comme l'a annoncé le Maréchal Lyautey, l'effectif des troupes d'occupation du Maroc.

Les chapitres suivants sont adoptés avec les crédits proposés par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL :

CHAPITRE 0178 (Frais de déplacements) : 1.900.000 Frs  
au lieu du crédit de 2.072.000 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0179 (Transports) : 40 millions au lieu du  
crédit de 41.370.000 Frs voté par la Chambre;

CHAMBRE 0181 (Etablissements pénitentiaires) :  
700.000 Frs au lieu du crédit de 827.500 Frs voté par la  
Chambre;

CHAPITRE 0182 (Réparations civiles) : 160\_000 Frs  
au lieu du crédit de 224.000 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0183 (Service géographique : matériel  
120.000 Frs au lieu du crédit de 128.500 Frs voté par la  
Chambre;

CHAPITRE 0185 (Etablissements du génie) : 17 mil-  
lions au lieu du crédit de 17.188.500 Frs voté par la  
Chambre;

CHAPITRE 0187 (Remonte) : 6 millions au lieu du cré-  
dit de 6.233.680 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0188 (Etablissements de l'intendance per-  
sonnel civil) : 1.800.000 Frs au lieu du crédit de  
2 millions voté par la Chambre;

CHAPITRE 0190 (Fourrages) : 28 millions au lieu  
du crédit de 28.534.200 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0191 (Chauffage et éclairage) : 1.200.000  
francs; au lieu de 1.642.000 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0192 (Habillement et campement) : 11 millions au lieu du crédit de 12.850.000 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0193 (Couchage) : 2 millions au lieu du crédit de 2.417.800 Frs voté par la Chambre) ;

CHAPITRE 0195 (Dépenses diverses) : 100.000 Frs au lieu du Crédit de 110.000 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0196 (Harnachement et ferrage): 3.200.000 francs au lieu du crédit de 3.673.000 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0197 ( Hôpitaux) : 10 millions au lieu du crédit de 10.885.000 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0204 (Etats-majors) : 500.000 Frs au lieu du crédit de 560.840 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0209 (Ecoles: justice militaire ,réparations civiles) : 10.000 Frs au lieu du crédit de 23.000 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0212 (Remonte): 700.000 Frs au lieu du crédit de 759.500 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE 0213(Subsistances, chauffage et éclairage) 13 millions au lieu du crédit de 14.017.200 Frs voté par la Chambre ;

CHAPITRE 0216 (Secours) : 10.000 Frs au lieu du crédit de 21.000 Frs voté par la Chambre;

*Depenses extraordinaires:*

CHAPITRE E 1 (Personnel civil temporaire de l'administration centrale : salaires et indemnités) : 500.000 Frs au lieu du crédit de 700.000 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE E 2 (Missions extraordinaires à l'étranger)

Crédit voté par la Chambre : 3.323.600 Frs C Crédit proposé par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 2.123.600 Frs.

M. DEBIERRE.- Il conviendrait d'opérer sur le crédit voté par la Chambre au chapitre E 2 une réduction plus forte que celle de 200.000 Frs qui nous est proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, en vue d'obtenir que, désormais, chaque mission donnât lieu à une demande spéciale de crédits, qui serait accompagnée d'un exposé des motifs justifiant ladite demande.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En outre, le chapitre E 2 devrait être transféré au budget du Ministère des Affaires Etrangères.

M. LUCIEN HUBERT.- Oui, pour ce qui concerne les crédits demandés pour des missions temporaires, d'une durée de moins d'un an.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER.- Si nous ~~xxxxxxxxxxxxxxxx~~ envoyons des missions militaires à l'étranger, c'est surtout pour empêcher que d'autres n'en envoient à notre place. Mais en inscrivant au budget du Ministère des Affaires Etrangères les crédits afférents à ces missions, on donnerait à ces dernières un caractère diplomatique trop marqué; mieux vaut que les missions apparaissent comme une manifestation des bonnes relations existant entre notre ~~armée~~ <sup>restent</sup> et les armées d'autres pays, et pour cela que les crédits inscrits au budget du Ministère de la guerre.

M. LEBRUN.- Les missions visées au chapitre E 2 sont surtout celles que nous entretenons en Pologne et en Tchéco

Slovaquie; leur maintien présente un gros intérêt politique.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je propose de voter au chapitre E 2 un crédit de 2.500.000 Frs.

M. LEON PERRIER.- Et moi je propose de demander qu'à partir du budget de 1924 les crédits afférents aux missions à l'étranger soient répartis entre plusieurs chapitres d'après l'objet et le caractère de ces missions.

LES DEUX PROPOSITIONS DE M. LE RAPPORTEUR et de M. LEON PERRIER, acceptées par M. DEBIERRE et par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL sont adoptées.

CHAPITRE E 3 (Frais de déplacements; transports).  
Crédit voté par la Chambre : 14.829.050 Frs. Crédit voté par la Commission, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 12 millions. Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, les mots : "frais de déplacements; transports" sont remplacés dans le libellé du chapitre par les mots : "Frais de transports".

CHAPITRE E 4 (Réparations civiles). Crédit voté par la Chambre : 14.872.000 Frs. Crédit voté par la Commission, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL: 10 millions.

CHAPITRE E 5 (Personnel civil temporaire du service géographique). Crédit voté par la Chambre : 150.000 Frs. Crédit voté par la Commission, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 125.000 Frs.

CHAPITRE E 6 (Service militaire des chemins de fer).  
Crédit voté par la Chambre : 1.927.000 Frs. Crédit voté

par la Commission, sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 1.250.000 Frs.

CHAPITRE E 7 (Service de l'artillerie (Crédit voté par la Chambre : 81.850.000 Frs. Crédit proposé par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 79.850.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL .- C'est à propos de ce chapitre que doit être résolue la question posée à la séance d'hier par M. LEON PERRIER au sujet de l'acquisition par l'administration de la guerre des terrains destinés à l'agrandissement du parc d'artillerie de la Mouche, à Lyon. Cette acquisition est déjà réalisée et le crédit inscrit au chapitre E 7 comprend une somme de 315.920 Frs qui doit servir à achever de la payer. Il appartient à la Commission de décider s'il y a lieu pour elle de voter ladite somme de 315.920 Frs ou de ne pas l'accorder, donnant ainsi satisfaction à M. LEON PERRIER qui craint que l'agrandissement du parc d'artillerie de la Mouche ne gêne l'établissement du port fluvial prévu dans le plan d'aménagement du Rhône. Pour moi, j'accepterais d'opérer au chapitre E 7 une réduction indicative de notre désir de voir engager des pourparlers entre les deux Ministères intéressés, celui de la guerre et celui des Travaux publics.

M. LEON PERRIER .- Je demande à la Commission d'émettre l'avis que le terrain litigieux doit être rétrocédé par le Ministère de la guerre à celui des Travaux Publics.

M. LEBRUN.- Il me semble que nous ne pouvons sans une information complète demander qu'on revienne sur une

décision d'ordre administratif qui a été certainement précédée d'une enquête au cours de laquelle les intéressés, particuliers et administrations, ont pu formuler leurs observations. Pour ma part, je ne saurais actuellement me prononcer sur le fond de la question posée par M. LEON PERRIER.

M. LE PRESIDENT .- Nous pourrions opérer sur le crédit voté par la Chambre au chapitre E 7 une réduction de 315.920 Frs correspondant au crédit demandé pour le parc d'artillerie de la Mouche, réduction qui s'ajouterait à celle de 2 millions que nous a proposée M. LE RAPPORTEUR SPECIAL; cette réduction de 315.920 Frs signifierait que l'acquisition des terrains dont il s'agit pour l'administration de la guerre nous paraît de nature à préjudicier à l'exécution d'un important programme économique; le Gouvernement verrait ce qu'il a à faire (Adhésion).

Le CHAPITRE E 7 est adopté avec un crédit de 79.534.080 Frs, c'est-à-dire avec une réduction totale de 2 millions + 315.920 Frs = 2.315.920 Frs.

Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL les chapitres suivants sont adoptés :

CHAPITRE E 9 (Service du génie), avec un crédit de 17 millions, au lieu de celui de 27 millions voté par la Chambre;

CHAPITRE E 10 (Cimetières militaires; acquisition de terrains), avec un crédit de 1.800.000 Frs au lieu de celui de 2 millions voté par la Chambre;

CHAPITRE E 11 (Personnel civil temporaire du bureau central de comptabilité du service de la Trésorerie et des postes aux armées), avec un crédit de 400.000 Frs au lieu de celui de 455.750 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE E 13 (Service de l'intendance), avec un crédit de 12.879.970 Frs au lieu de celui de 14.079.670 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE E 14 (Service de santé), avec un crédit de 1.884.600 Frs au lieu de celui de 2.884.600 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE E 15 (Entretien des prisonniers de guerre) :  
avec un crédit de 23.700 Frs au lieu de celui de 28.700 Frs voté par la Chambre;

CHAPITRE E 16 (Assistance aux militaires sous les drapeaux ou démobilisés; oeuvres militaires diverses), avec un crédit de 70.000 Frs au lieu de celui de 100.000 francs voté par la Chambre.

CHAPITRE E 20 (Troupes du bassin de la Sarre). avec un crédit de 23.483.990 Frs au lieu de celui de 24.036.800 francs voté par la Chambre.

CHAPITRE E 21 (Entretien de l'armée du Levant). Crédit voté par la Chambre : 260 millions. Crédit proposé par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL : 200 millions.

M. MIALN déclare qu'il votera contre tout crédit demandé pour l'entretien de l'armée du Levant.

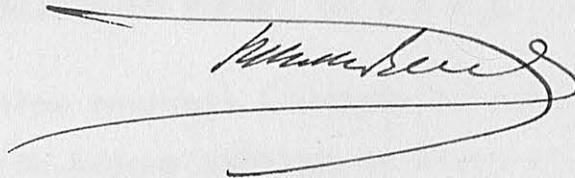
M. LEBRUN rappelle que, lors de l'examen du budget de 1922, la Commission avait demandé que le crédit affecté à l'entretien de l'armée du Levant fût dorénavant

divisé en plusieurs chapitres. Cette décision n'ayant été faite dans le budget de 1923 ni par le Gouvernement ni par la Chambre, M. LEBRUN propose que la Commission le fasse elle-même (Adhésion).

La Commission charge M. LE RAPPORTEUR SPECIAL de diviser en 24 chapitres le crédit de 200 millions qu'elle vote, sur la proposition, au chapitre E 21.

La séance est levée à 19 heures.

Le Président  
de la Commission des finances :

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Lebrun', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive, with a long, sweeping underline that extends to the right.

+++++